



NOTE AUX MEMBRES DU GOUVERNEMENT DE LA RÉGION DE BRUXELLES-CAPITALE

Objet : Rapport de l'initiative de déclasserment du matériel informatique régional (RecycleIT)

1. OBJET

Le 16 avril 2020, le Gouvernement régional bruxellois a approuvé le déclasserment du matériel informatique régional en autorisant chaque Ministère et Organisme d'Intérêt public à céder à titre gratuit leur matériel informatique amorti et déclassé pour reconditionnement à une liste des associations sans but lucratif.

Conformément à la décision susmentionnée, l'objectif de la présente note est de faire un bilan sur les années 2020 et 2021 du matériel déclassé par les administrations régionales. Il s'appuie sur les cessions coordonnées au cours de ces deux années par le CIRB, sur des visites terrain et des échanges d'informations avec les ASBLs de la liste.

2. ENJEUX STRATÉGIQUES

Le processus de déclasserment du matériel informatique doit assurer un triple objectif :

- Redonner, autant que possible, une seconde vie au matériel déclassé pour limiter le taux de renouvellement des équipements et ainsi diminuer l'empreinte de la fabrication et du recyclage des déchets électroniques sur nos écosystèmes.
- Faire en sorte qu'une partie de ce matériel bénéficie aux écoles, aux étudiants en difficultés sociales et aux Maisons de Repos et Maisons de Repos et de soins.
- S'assurer que le matériel en fin de vie intègre les meilleures filières de recyclage.

3. RÉPARTITION DU MATÉRIEL DÉCLASSÉ

a. Récapitulatif des cessions traités par le CIRB

Entre 2020 et 2021, le CIRB a coordonné au total 20 cessions de matériel informatique avec les administrations suivantes : SPRB, Bruxelles Environnement, HUB Brussels, Urban et le CIRB lui-même.

Le matériel cédé a été classé selon les catégories suivantes :

- Laptops
- Desktops
- Ecrans
- Imprimantes
- Switchs
- Serveurs
- Baies de stockage
- Routeurs wifi
- Autres (câbles, souris, claviers, connectiques...)

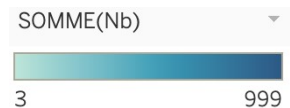
Les tableaux et graphes suivants résument et détaillent le matériel cédé par année et par ASBLs. L'accent est porté sur les 5 catégories de matériel ayant les volumes les plus importants. L'annexe 1 fournit le détail des 20 cessions sur l'ensemble des catégories de matériel. Enfin, l'annexe 2 fournit l'ensemble des bordereaux signés pour ces cessions et qui recensent le détail du matériel cédé.

Tableau général par catégorie

	Laptop	Desktop	Ecran	Serveur	Imprimante
2020	945	274	1080	5	18
2021	813	310	451	53	6

Détail par date, ASBLs et catégories

		Laptop	Desktop	Ecran	Serveur	Imprimante
2020	CF2D		31	23	5	11
	Close the Gap	572	198	999		7
	Molengeek	103	38			
	OXFAM	238	7	58		
2021	CF2D		35	55	8	
	Circular	53	12	21	37	3
	Close the Gap	477	185	375		
	OXFAM	283	78		8	3



b. Traitement du matériel

Chaque ASBL a son propre processus de valorisation du matériel. Le traitement des dons par les administrations de la Région est donc très variable d'une ASBL à l'autre. Par ailleurs, si certaines ont des systèmes de traçabilité performants qui permettent un suivi précis, d'autres ne gèrent que les volumes globaux de collecte et de vente. Cette section présente le retour d'information des ASBLs sur le traitement du matériel reçu entre 2020 et 2021.

Ci-dessous un tableau récapitulatif sur les laptops :

Année	Laptops	N° des Laptops cédés	N° des laptops distribués dans les écoles	Commentaire
2020	Close the Gap	572	50 - COCOF	Pas de détail pour 2020. Globalement 5% des ordinateurs reconditionnés sont donnés à des projets humanitaires dans des pays émergents. Principalement en Afrique.
	Molengeek	103	51 - COCOF	Seulement 51 laptops des 103 cédés ont pu être reconditionnés et distribués - taux de remise en circulation de ce lot a été inférieur à 50%
	Oxfam	238	100 - COCOF	De 138 laptops restants, 80% ont été à mis en vente dans leurs magasins avec un prix préférentiel pour les écoles de 100 euros à la place de 160/260 euros. Oxfam n'est pas en mesure de nous confirmer combien ont été acquis dans les écoles.
2021	Circular	53		70% des ordinateurs reçus ont été reconditionnés dont jusqu'à présent 40% distribués à plusieurs organisations et 60% est toujours chez Circular. 30% des ordinateurs reçus ont été démantelés dont 70% est parti en recyclage et 30% pour réutilisation des pièces détachées.
	Close the Gap	477	37 - PNRR 22 - Projets sociaux	22 laptops ont été envoyés à des projets sociaux et éducatifs partenaires dans les pays émergents et en développement. Pas de traçabilité pour savoir dans quel pays ces

				laptops sont allés, mais les partenariats sont principalement en Afrique.
	Oxfam	283		Environ 80% ont été à mis en vente dans leurs magasins avec un prix préférentiel pour les écoles de 100 euros à la place de 160/260 euros. Oxfam n'est pas en mesure de nous confirmer combien ont été acquis dans les écoles.

4. PROPOSITIONS D'AMÉLIORATION

a. Alignement de la politique de cession de matériel informatique de la Région avec les objectifs du numérique responsable

Pour rappel, la note du 16 avril 2020 au gouvernement désignant la liste des ASBLs faisant partie de RecycleIT précise son objectif de la manière suivante : « L'objectif de cette note est d'autoriser tous les Ministères et organismes d'intérêt public de l'entité régionale, à céder à titre gratuit le matériel informatique propre amorti et déclassé, à des associations sans but lucratif dans le but d'être reconditionné et distribué à des élèves et des étudiants en difficultés sociales et aux Maison de Repos et Maisons de Repos et de soins en Région Bruxelloise. »

Or cet objectif se heurte à plusieurs problématiques pratiques :

- Les acteurs de l'économie circulaire du matériel informatique ont un modèle économique à assurer. La remise en état du matériel a un coût qui doit être amorti par un revenu, généralement assuré par la revente du matériel cédé. Il ne leur est donc pas économiquement viable de redonner l'intégralité du matériel remis en état.
- Une grande partie des équipements déclassés n'intéresse pas forcément les organismes mentionnés : par exemple les équipements des centres de données.
- Les volumes de matériel déclassé ne correspondent pas forcément aux besoins des organismes mentionnés en termes de type de matériel ou de volumes.

De plus, cet objectif ne prend pas en considération les différents aspects environnementaux de la problématique du déclassement du matériel informatique.

C'est pour cela que nous proposons de reformuler les objectifs du processus de déclassement du matériel informatique de la Région de la manière suivante :

- Redonner, autant que possible, une seconde vie au matériel déclassé pour limiter le taux de renouvellement des équipements et ainsi diminuer l’empreinte de la fabrication et du recyclage des déchets électroniques sur nos écosystèmes.
- Faire en sorte qu’une partie de ce matériel, ou du revenu généré par sa cession, bénéficie aux acteurs sociaux et éducatifs de la région bruxelloise. Autrement dit, les publics définis dans le cadre du Plan d’appropriation numérique, comme ceux ayant besoin d’améliorer leurs compétences numériques ou tout simplement les plus éloignés. Plus précisément, les chercheurs d’emploi, les jeunes, les seniors, les personnes en situation de handicap, celles précarisées et les femmes
- S’assurer que le matériel en fin de vie intègre les meilleures filières de recyclage.

b. Lancement d’un appel à partenariat pour désigner les organismes bénéficiaires

Nous proposons que le CIRB lance un appel à partenariat en 2022 à l’ensemble des acteurs de l’économie circulaire du matériel informatique de la région pour désigner les organismes bénéficiaires (assdu matériel amorti et déclassé par chaque Ministère et Organisme d’intérêt public régional. L’objectif est, d’une part, de sélectionner les acteurs du secteur les plus en phase avec les objectifs du numérique responsable de la région et d’autre part, de mieux formaliser les contreparties attendues de leur part. Pour ce faire, le CIRB relayera l’appel à partenariats au cluster circle.made de hub.brussels regroupant les acteurs économiques actifs en économie circulaire ainsi qu’auprès des membres du Conseil Consultatif de l’Entrepreneuriat Social dont l’asbl Ressources.

Plusieurs critères nous semblent importants pour orienter le choix des acteurs :

● Taux de remise en circulation

Le taux de remise en circulation correspond au pourcentage de matériel reçu remis en état et revalorisé. En effet, le coût environnemental du matériel informatique est essentiellement dû à sa fabrication (environ 60% de sa dette environnementale globale). Les meilleurs acteurs du recyclage ne récupèrent qu’une petite partie des composants et des matières. D’où l’importance de choisir des acteurs qui cherchent en priorité à remettre le matériel en circulation.

● Zone géographique de remise en circulation

Il est préférable de favoriser les acteurs qui privilégient une remise en circulation la plus locale possible voire régionale. Au-delà des impacts liés au transport, privilégier des remises en circulation locales donne plus de garantie que le matériel intégrera des filières de recyclage officielles.

● Capacité de traçabilité

Certains acteurs assurent une traçabilité de chaque équipement collecté. D’autres ne gèrent que les volumes collectés, vendus ou cédés. La capacité de suivi et d’audit de chaque équipement est un critère important pour garantir la bonne réutilisation du matériel cédé.

● **Implication sociale et environnementale**

L'implication sociale et environnementale des organisations impliquées dans le processus de revalorisation est aussi un point à favoriser : politique RSE, certifications (e.g. ISO 14001 ou 26000, B-Corp...), labels, actions sociales...

● **Spécialisation**

Plus les acteurs sont spécialisés sur un type de matériel, plus leur taux de remise en circulation a des chances d'être élevé. En effet, les processus de retraitement d'un laptop, d'un serveur, d'une imprimante ou d'un smartphone sont très différents et nécessitent des compétences, des chaînes de production, des outils ou des pièces de rechange différents.

● **Sécurisation des données**

La plupart des équipements cédés contiennent potentiellement des informations qu'il s'agit de sécuriser. Les acteurs qui récupèrent le matériel doivent garantir que des procédures sont en place pour détruire les données des équipements collectés (logiciels d'effacement des données, certificats d'effacement, formation du personnel, destruction des disques durs dans certains cas où l'effacement des données n'est pas possible...).

● **Qualité des prestataires pour le recyclage**

Lorsque le matériel cédé n'est plus en état d'être réparé, il est généralement confié à des intermédiaires qui centralisent les volumes et les revendent à des industriels du recyclage. La qualité de ces intermédiaires est un point d'attention important.

c. Reporting annuel

Pour faciliter la collecte des données sur le traitement du matériel donné par la région, nous proposons que soit stipulé soit contractuellement, soit par l'intermédiaire des conventions de cessions, leur engagement à fournir au CIRB un rapport annuel sur le traitement du matériel collecté.

d. Reporting des administrations

Il faudrait aussi centraliser au niveau du CIRB les informations de cession des administrations principales de la Région afin de pouvoir produire un rapport annuel plus global pour la région. Nous proposons de communiquer, dans un premier temps, à l'ensemble des 20 administrations participant à l'initiative

Numérique Responsable, un processus de cession du matériel informatique qui spécifiera cette demande.

5. IMPACT BUDGÉTAIRE :

Non requis.

6. AVIS DE L'INSPECTION DES FINANCES :

Non requis.

7. ACCORD DU MINISTRE DU BUDGET :

Non requis.

8. TEST GENDER :

Non requis.

9. PROPOSITION DE DÉCISION

Le gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale :

- prends acte sur la présente note ;
- charge le Ministre de la Transition numérique d'organiser l'appel à partenariat pour désigner les bénéficiaires du matériel informatique amorti et déclassé par chaque Ministère et Organisme d'Intérêt public régional.
- autorise, selon l'objectif mentionné dans la présente note, la cession à titre gratuit du matériel informatique propre amorti et déclassé via les acteurs sélectionnés par l'appel à partenariat.

10. SYNTHÈSE / COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Sur proposition du Ministre de la Transition numérique, Bernard Clerfayt, le gouvernement bruxellois prend acte du rapport sur l'initiative de réutilisation du matériel informatique régional déclassé en 2020 et 2021 à travers l'initiative RecycleIT. Par ailleurs, il approuve le lancement d'un appel à partenariat pour désigner les organismes bénéficiaires du matériel amorti et déclassé par chaque Ministère et Organisme d'intérêt public régional en vue de soutenir le public en éloigné du numérique comme stipulé dans le plan d'appropriation numérique de la Région bruxelloise.

Rudi VERVOORT

Ministre-Président du Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale, chargé du Développement territorial et de la Rénovation urbaine, du Tourisme, de la Promotion de l'Image de Bruxelles et du Biculturel d'intérêt régional

Bernard CLERFAYT

Ministre du Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale,
chargé de l'Emploi et de la Formation professionnelle,
de la Transition numérique, de la Simplification Administrative,
des Pouvoirs locaux et du Bien-être animal

Annexe 1 : Tableau du matériel déclassé par administrations

		Laptop	Desktop	Ecran	Serveur	Imprimante
2020	BE	138	7			
	CIRB	99	69	126	5	18
	Hub Brussels	87				
	SPRB	489	198	896		
	Urban	100		58		
2021	BE	283	78		8	3
	CIRB	53	47	76	45	3
	SPRB	477	185	375		

Annexe 2 : Bordereaux signés

Liste des cessions et détail par type de matériel

Document : Cession materiel IT - 2020 2021.xlsx

Date	Année	Administrations	ASBL	Laptop	Desktop	Ecrans	Imprimantes	Switchs	Serveurs	Baie de stockage	Wifi	Autre	Bon de cession
18/01/2020	2020	SPRB	Close the Gap	193	46	154							ok
22/01/2020	2020	CIRB	CF2D		31	23	11						ok
03/04/2020	2020	CIRB	Close the gap	65									feuille XL
08/07/2020	2020	Hub Brussels	Molengeek	87									ok
08/07/2020	2020	CIRB	Molengeek	16	38								ok
07/09/2020	2020	BE	OXFAM	138	7								ok
11/09/2020	2020	Urban	OXFAM	100		58							ok
06/10/2020	2020	SPRB	Close the Gap	38	58	149							feuille XL
07/10/2020	2020	CIRB	Close the Gap	18		103	7	5				6	ok
29/10/2020	2020	SPRB	Close the Gap	44	32	125							ok
19/11/2020	2020	CIRB	CF2D					30	5				ok
23/11/2020	2020	SPRB	Close the Gap	44	37	209							ok
27/11/2020	2020	CIRB	CF2D					20			87		ok
18/12/2020	2020	SPRB	Close the Gap	170	25	259							ok
10/02/2021	2021	BE	OXFAM	210	20			21					ok
18/01/2021	2021	SPRB	Close the Gap	193	46	183							feuille XL
02/02/2021	2021	CIRB	CF2D		35	55			8				ok
16/03/2021	2021	SPRB	Close the Gap	77	127	183							ok
18/06/2021	2021	BE	OXFAM	73	58		3	15	8	3		1	ok
18/06/2021	2021	CIRB	Circular	53	12	21	3	2	37			1	ok
14/12/2021	2021	SPRB	Close the Gap	207	12	9							ok

Bordereaux signés : sur demande (CHAPPE Thierry tchappe@cirb.brussels).

